

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 1^{ER} AVRIL 2004
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA GIRONDE

AVENANT N° 29 DU 6 NOVEMBRE 2013
relatif aux salaires (non-cadres)

IDCC : 9331

Enregistré sous le
numéro 13/03
du 6 décembre 2013
Le responsable de l'unité territoriale Gironde
de la DIRECCTE Aquitaine

Entre :

Hachmi HAMDAOUI

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Gironde ; *FE*
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde ; *JW*
- Le Syndicat des Entrepreneurs Des Territoires de la Gironde ; *BS*

d'une part, et

- Le Syndicat Général Agro-Alimentaire de la Gironde CFDT ; *CE*
- L'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde ;
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CGC ; *JND*
- ~~L'Union Départementale des Syndicats CGT de la Gironde ;~~
- ~~L'Union Départementale des Syndicats CFTC de la Gironde ;~~

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le I de l'ANNEXE II de la Convention Collective de Travail des Exploitations Agricoles de la Gironde est modifié comme suit :

"I – SALAIRES HORAIRE CONVENTIONNELS CORRESPONDANTS AUX CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Aucun salaire ne peut être inférieur au salaire minimum de croissance : 9,43 € par heure depuis le 6 novembre 2013.

La grille minimum des salaires s'établit comme suit :

CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros	CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros
A	9,43		
B	9,52		
C	9,61	F (champ.-horti.)	9,94
D	9,81	G (horti.)	9,81
E	9,97	V (vendangeur)	9,52
F	11,22		

"

BS

FE JW JND CE

Article 2

Les dispositions du présent avenant prennent effet dès la parution de l'arrêté d'extension.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE, unité territoriale de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 6 novembre 2013

Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants
Agricoles (F.D.S.E.A.)



M. LURTON Denis

Fédération Départementale
des C.U.M.A.



M. VERGNIOL Jean-Luc

Entrepreneurs Des Territoires



M. BANTON Bernard

Syndicat C.F.D.T.



Mme LANTHEAUME Corinne

Syndicat F.O.



Mme MARTIN Isabelle

Syndicat C.G.C.



M. DEBES Jean-Marc

Syndicat C.G.T.

M. FAUX Frédéric

Syndicat C.F.T.C.

Mme Martine FORET